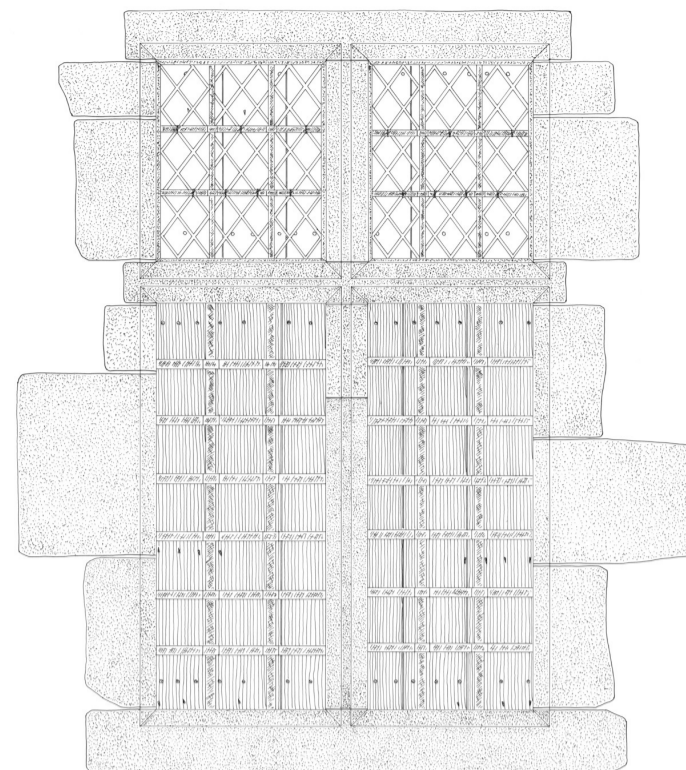


CONTEST (Mayenne)

Le Grand-Poillé (ancien auditoire de justice¹)

Restitution d'une croisée

Fin du XIV^e – début du XV^e siècle



Aucun vestige d'une croisée de bois d'une époque aussi haute ne nous est parvenu et l'iconographie contemporaine n'est pas suffisamment précise pour en connaître les différents aspects. Aussi, malgré la part de subjectivité qui peut entrer dans tel ou tel choix lors d'une tentative de restitution, l'exercice nous paraît-il digne d'intérêt. Il reste toutefois délicat puisqu'il ne peut se fonder, pour l'essentiel, que sur l'analyse de croisées de pierre peu remaniées, elles aussi rares, voire comme dans l'exemple qui suit, sur des croisées aux caractéristiques particulières. Nous verrons en effet que les nombreux indices livrés par la croisée de l'ancien auditoire de justice du Grand-Poillé permettent d'en proposer une restitution sans doute très proche de l'origine, la constitution simple de ses vantaux limitant le risque d'erreur. Un volet conservé dans l'édifice, mais fabriqué un siècle plus tard, nous donnera quelques éléments de réponse quant aux procédés locaux mis en œuvre. Pour chaque élément restitué, nous étudierons les possibilités envisageables et expliciterons les caractéristiques qui nous ont amené à choisir telle ou telle disposition².

L'édifice et la croisée

L'ancien auditoire de justice du Grand-Poillé est traditionnellement daté de la fin du XIV^e siècle ou du début du suivant. Un logis seigneurial, plus tardif d'un siècle, est venu s'adosser à son flan est (fig. 1.7). Les dispositions générales de la salle qui accueille la croisée peuvent être aisément retrouvées. Aujourd'hui recoupée par un plancher tardif, elle était couverte d'un lambris de charpente en berceau brisé comme l'atteste la forme de ses enduits dans le comble. Une cheminée intégrée dans son mur nord donnait un peu de confort à cette salle (fig. E.1). La croisée constituait le seul éclairage axial au sud d'une longue pièce oblongue. Curieusement dépourvue d'allège, son appui affleure sensiblement le sol de l'étage. Quant à son remplage, composé d'un meneau et d'un croisillon qui la divisent exactement aux deux tiers de sa hauteur, on notera que son parement intérieur est exceptionnellement plan.



Fig. E.1. Cheminée du mur nord

La vitrerie

Les barreaux des grilles des compartiments du haut de la croisée sont plus fins (20 x 8 mm) que ceux du bas (30 x 10 mm). Leur section rectangulaire est par conséquent bien adaptée pour y adosser et y fixer des vitreries mises en plomb³. Par ailleurs, quelques traces de mortier sur les tableaux des compartiments du haut, qui pourraient correspondre à des solins, incitent à leur restituer de telles vitreries (fig. 1.4). Selon la disposition la plus couramment observée sur les miniatures du XV^e siècle et d'après l'analyse de plusieurs fenêtres anciennes, seuls les compartiments du haut étaient généralement vitrés. De fait, ceux du bas ne montrent aucune trace de mortier et leurs grilles, plus robustes, sont moins adaptées à cet emploi. Il est donc raisonnable de penser que les deux compartiments du haut étaient vitrés et les seuls à l'être.

1 Une autre étude (n°53006) est consacrée aux châssis de fenêtre du logis seigneurial du Grand-Poillé.

2 Cette étude correspond à la transposition de la fiche thématique n°4 « restitution d'une croisée de la fin du XIV^e siècle » publiée sur notre site internet en 2010 pour l'intégrer au volume 2.

3 Pour un exemple plus tardif du montage de ces vitreries sur les grilles, voir notre étude d'un manoir de la région de Carentan (étude n°50003).

La serrurerie

Le système de rotation

Les ébrasements ont conservé leurs gonds qui indiquent clairement le système de rotation et l'emploi de pentures pour manœuvrer les volets (fig. 1.5). Le nombre de gond permet également de montrer qu'il y avait autant de volets que de compartiments définis par le remplage de pierre, soit quatre. Des volets récents ferment aujourd'hui cette fenêtre. Leur seul intérêt est de conserver des pentures qui y sont sommairement fixées et proviennent d'ouvrages plus anciens. On peut y voir deux modèles. Le premier (fig. 1.6 – type A), robuste, ne correspond aucunement aux gonds, mais est le plus apte à maintenir des vantaux lourds. Une seule penture de ce type est conservée. Le second (fig. 1.6 – type B), très fin, s'adapte parfaitement aux mamelons des gonds. Plusieurs pentures de ce modèle sont en place (longueurs variables de 250 à 330 mm pour une hauteur d'environ 25 mm). Leur parfaite adaptation et leur nombre important nous laissent penser qu'elles pourraient provenir des premiers volets, malgré leur finesse. Les différents niveaux des gonds sont dictés par les joints des pierres (planche n°3). En partie haute, ils ne sont pas fichés sous le linteau, mais dans les joints immédiatement en dessous. La disposition semble cependant être celle d'origine, même si elle est peu compréhensible, les sondages ne nous ayant pas permis de montrer une quelconque modification.

Le système de fermeture

L'analyse du remplage ne révèle aucune trace de gâches qui auraient maintenu les volets par l'intermédiaire de verrous. À l'évidence, les grandes entailles circulaires des ébrasements (fig. 1.2 à 1.4), dont la fonction était de maintenir des barres de condamnation, constituaient l'unique mode de fermeture. Il n'était donc guère possible de moduler l'éclairage et la ventilation de cette croisée en ouvrant tel ou tel vantail.

La menuiserie

Les vantaux

Aucun vestige n'ayant subsisté, la première interrogation porte sur la nature même des vantaux primitifs. L'iconographie du début du XVe siècle montre une utilisation abondante de simples volets, mais aussi parfois de vantaux vitrés. Une indication permet heureusement de trancher la question. Les rainures circulaires dans les ébrasements, qui correspondent à l'unique système de fermeture des vantaux par des barres de condamnation, ne permettaient pas l'utilisation de vantaux vitrés fermés par des volets. En effet, l'ouverture de ces derniers durant la journée n'aurait pas permis la mise en place des barres et la fermeture des vantaux vitrés. D'après le nombre et la position des gonds, la fenêtre était donc fermée uniquement par quatre volets.

Dès lors que l'utilisation de volets est déterminée, il est nécessaire de s'interroger sur leur mode de fabrication. Aucun vestige permettant d'attester l'emploi d'un bâti assemblé ne nous est parvenu d'une époque aussi lointaine. À notre connaissance, l'iconographie très précise de la première moitié du XVe siècle n'en montre pas d'exemple. Il y a donc tout lieu de penser que les volets étaient fabriqués selon une technique largement répandue dans l'ouest de la France et que l'on observe encore dans le logis seigneurial adossé à l'auditoire (fig. 1.7 et planche n°4 de l'étude n°53006 consacrée au logis). Selon sa largeur, le volet était alors constitué de deux à trois ais (planches) débités sur quartier, c'est-à-dire suivant un plan de coupe passant par l'axe de la bille. Ainsi, les cernes de croissance des ais sont perpendiculaires au parement et leurs fluctuations n'engendrent que des déformations en largeur, maîtrisables par l'homme de l'art. En fonction de leur épaisseur, ces ais étaient assemblés entre eux à joints vifs, à feuillure et contre-feuillure ou à rainure et languette. Ils étaient en outre consolidés par des goujons horizontaux⁴. Les ais étaient ensuite maintenus sur des barres par des chevilles coincées, c'est-à-dire que leur extrémité la plus fine était fendue et recevait un coin pour la bloquer⁵. Pour que les volets s'adossent correctement aux ébrasements de la fenêtre, les extrémités des barres, près des gonds, étaient amaigrées⁶. Au Grand-Poillé, l'épaisseur libre entre les gonds ou les barres de condamnation et le fond de feuillure de maçonnerie pour installer les volets est de 45 mm. Après déduction des jeux de fonctionnement et des pentures, on peut donc penser qu'ils avaient une épaisseur d'environ 35 mm. Cette estimation donne un poids moyen pour un volet du haut de 12 kg et de 22 kg pour un volet du bas (densité du chêne de 700 kg / m³), ce qui est considérable au regard de la faiblesse des pentures, même si ceux du bas en recevaient trois. Il faut toutefois noter que le volet indépendant conservé dans le logis seigneurial a une épaisseur de 32 mm pour une hauteur de 880 mm et une largeur de 630 mm, soit un poids de 12 kg porté lui aussi par des pentures courtes et faibles.

La profondeur réduite des ébrasements nous amène à nous interroger sur la possibilité que les volets aient été brisés. L'iconographie du XVe siècle nous en montre des exemples, mais aucun vestige n'a été sauvegardé. La faible saillie des volets (environ 20 cm) sur le nu intérieur des maçonneries et l'absence de témoins pour nous montrer la serrurerie employée nous ont conduit à privilégier les volets d'un seul tenant, mais l'emploi de volets brisés reste plausible.

Enfin, le remplage étant totalement plan, les volets pouvaient battre l'un sur l'autre ou fermer à joint vif. Ils ne s'encastrent pas dans des feuillures telles qu'on les observe sur le logis seigneurial adossé, plus récent d'un siècle environ. Là encore, aucun élément ne permet assurément de trancher cette question. L'avantage du remplage plan étant l'emploi d'un battement à feuillure et contre-feuillure dont l'utilisation est attestée sur les peintures de la première moitié du XVe siècle⁷, on peut penser que les volets du Grand-Poillé présentait des feuillures, sans savoir dans quelles proportions (au niveau du croisillon ou du meneau, ou les deux). Dans notre restitution, nous n'avons introduit des feuillures qu'aux seules jonctions verticales, permettant ainsi de commander indépendamment les volets du haut de ceux du bas.

4 Le procédé est attesté par le statut de 1258 des charpentiers de Paris : « *Idem, ne Huchier ne Huissier ne pevent ne ne doivent faire ne trappe ne huis ne fenestre sans goujons de fust ou de fer, par leurs seremens* ». Statuts d'Etienne Boyleaux, prévôt des marchands de Paris, dans François Husson, *Artisans français : les Menuisiers*, Paris, 1902, p.29.

5 Dans les régions de pierre tendre, les pentures sont généralement près des barres qui dictent alors la hauteur des gonds et des entailles dans les ébrasements. Au Grand-Poillé, où la pierre est dure et difficile à tailler, les gonds sont fichés dans les joints dont la hauteur varie quelque peu. Les barres ne peuvent donc être placées de la même façon. Elles sont alors dissociées des pentures, l'essentiel étant que leurs extrémités près des ébrasements ne gênent pas la mise en place des volets dans leurs gonds.

6 Nous avons appliqué cette technique dans notre restitution. Il faut toutefois noter qu'au Grand-Poillé la saillie des gonds offrent suffisamment d'espace pour que les volets s'adossent correctement aux ébrasements.

7 Le tableau représentant la « Vierge et l'Enfant dans un intérieur gothique » peint par Petrus Christus en 1460 en montre un bon exemple (voir fig. E.1 de l'étude n°50004 – manoir des Cours à Lapenty). Les volets se recouvrent au niveau du meneau et du croisillon. Seuls les compartiments du haut étant vitrés, leurs volets ferment logiquement sur ceux du bas. Ainsi, ils peuvent être ouverts en toutes circonstances et libérer ceux du bas si les conditions climatiques sont favorables.

Restitution

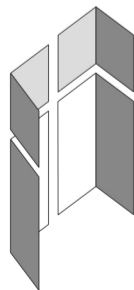
Au final, la clôture de fenêtre du Grand-Poillé était sans doute très simple, ses quatre compartiments étant barrés par des grilles derrière lesquelles s'adossaient les volets à lames fermés par deux barres. Sa serrurerie était limitée aux pentures⁸ et sa vitrerie, si vitrerie il y a eu, aux compartiments du haut. Bien évidemment, la vitrerie à losanges proposée ici ne peut être attestée. Elle correspond toutefois à l'unique modèle reproduit par l'iconographie des premières décennies du XVe siècle. Bien que quelques incertitudes demeurent sur la structure même des volets du Grand-Poillé et que cet exercice délicat ne puisse avoir la valeur d'un témoignage, on approche sans doute avec ce trop rare exemple une image fidèle d'une croisée de la fin du XIVe siècle ou du début du suivant qui n'était probablement pas bien différente de celles effectuées majoritairement durant ces deux siècles dans des bâtiments de qualité. Malgré la richesse des intérieurs reproduits sur les peintures du XVe siècle, on reste en effet étonné par la modestie des clôtures de fenêtre constituées de simples volets de planches.

Situation



Typologie

Type 4.DA



Documents annexés

- Planche n°1 : Fenêtre
- Plan n°1 : Elévation intérieure (relevé)
- Plan n°2 : Elévation intérieure (restitution)
- Plan n°3 : Elévation intérieure (restitution)
- Plan n°4 : Elévation extérieure (restitution)

⁸ On peut également s'interroger sur la présence ou non d'une poignée de tirage sur chaque volet. Nous avons préféré ne pas en mettre au regard de la simplicité de la conception et de l'absence de modèle de référence.